



RETRAITES

Ce que révèle le projet de loi présenté en Conseil des ministres.

Un hold-up démocratique inédit

>> L'essentiel des dispositions sont renvoyées à des ordonnances ou des décrets, les parlementaires seront donc sommés de voter un texte à trou.

>> Aucune étude d'impact sérieuse, pas de trajectoire financière et encore moins de simulation individuelle, alors que les « concertations » avec les organisations syndicales durent depuis 2 ans.

Toutes et tous concernés

>> Pour celles et ceux nés avant 1975, des mesures d'âges (âge d'équilibre, report de l'âge légal, allongement des annuités...) qui seront définies en avril, pour les autres la retraite à points.

Plus besoin de réforme pour faire baisser les retraites

>> Il serait même possible de baisser des pensions déjà liquidées car il n'y a même pas d'obligation de les revaloriser au niveau de l'inflation !

>> L'âge de départ et le montant des pensions ne seraient plus garantis : un système de pilotage automatique permettrait de décaler automatiquement l'âge d'équilibre et d'ajuster la valeur du point en fonction de la situation économique ou démographique

Pour les ingés, cadres & techs : la capitalisation

>> La pension ne serait plus calculée sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière, ce qui pénalisera particulièrement celles et ceux qui ont des carrières ascendantes. Résultat : pour tenter de maintenir leur niveau de vie, les salariés solvables seraient renvoyés pieds et poings liés vers l'épargne retraite. Ainsi, l'article 63 du projet de loi dérègle et défiscalise encore l'épargne retraite pour permettre sa généralisation.

Une réforme qui creuse les déficits

>> 10 % des cadres ne cotiseraient plus sur la totalité de leur salaire, ce qui ferait perdre plus de 4 milliards d'euros de cotisations par an à notre système de retraite par répartition...et créerait un boulevard pour l'épargne retraite.

Les femmes grandes perdantes

>> Les majorations de durée d'assurance par enfant (deux ans dans le privé) disparaissent, les pensions de réversion ne seront plus accessibles aux couples divorcés, et le calcul de la retraite sur toute la carrière pénalisera particulièrement les carrières hachées, et donc les femmes, qui sont 30 % à occuper des emplois à temps partiel.

Les solutions existent pour financer une autre réforme des retraites

Alors qu'en 2050, le nombre de plus de 60 ans aura augmenté de près de 40 %, bloquer, comme veut le faire le gouvernement, les ressources dévolues à nos retraites à leur niveau actuel se traduirait par l'effondrement de nos pensions. Ce n'est pas en avril, à la fin du débat parlementaire qu'il faudra parler du financement ! C'est maintenant ! Pour financer la retraite à 60 ans à taux plein (75 % du dernier salaire), la CGT fait de nombreuses propositions dont le Gouvernement et le Medef refusent de débattre.

Cotisations

>> Une faible augmentation des cotisations (financées à 60 % par l'employeur) suffit à elle seule pour financer la retraite à 60 ans avec 75 % de son dernier salaire avec prise en compte des années d'études.

>> Pour un salaire mensuel de référence de 2 500 € cela représente 10 € d'augmentation par mois.

Emploi

>> 2,4 % d'emplois en plus = 9 milliards d'euros de cotisations sociales (et 7 milliards d'euros d'économies pour l'assurance chômage).

>> 100 000 jeunes diplômés embauchés en CDI avec un salaire égal au montant du plafond de la sécurité sociale (41 088 € brut annuel) = 1 milliard d'euros en recettes annuelles de cotisations sociales.

Égalité femmes / hommes

>> 6 milliards d'euros pour la CNAV + 5 milliards d'€ pour l'AGIRC-ARRCO (*source : Sources CNAV et AGIRC-ARRCO*).

>> C'est dans l'encadrement que les écarts salariaux sont les plus importants entre les femmes et les hommes.

Salaires

>> Augmenter les salaires du privé de 1 % apporterait 3,6 milliards d'euros de recettes en cotisations. 5 % d'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique (gelé depuis 2010) apporterait 1 milliard d'euros de cotisations retraite supplémentaires.

>> L'écrasement des grilles salariales est une réalité, comme en témoignent les 20 % des cadres du secteur privé qui perçoivent une rémunération inférieure au plafond de la sécurité sociale (41 088 € brut annuel). Ce tassement des grilles salariales généralisé représente un lourd manque à gagner en cotisations sociales.

Conditionnement des exonérations

>> Des cotisations sociales en fonction de la politique d'emploi et de la politique salariale des entreprises = 52 milliards d'euros en 2019 d'après la Cour des comptes.

>> En comparaison, le déficit 2018 des caisses de retraite est de seulement 3,5 milliards d'euros (*Source : Conseil d'orientation des retraites, novembre 2019*).

Taxation des revenus du capital

>> La mise en place d'une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires = 30 milliards d'euros de ressources.

L'intersyndicale appelle à une grande journée de mobilisations et de manifestations le 6 février prochain

- **Paris** : 13H30, Gare de l'Est
- **Lille** : 14H30, Porte de Paris
- **Lyon** : 11H30, Manufacture des Tabacs
- **Rennes** : 11H00, Esplanade Charles de Gaulle
- **Toulouse** : 10H00, Saint Cyprien
- **Bordeaux** : 11H30, Place de la Bourse
- **Belfort** : 10H00, Maison du Peuple
- **Marseille** : 10H30, Porte d'Aix



Site de la CGT AKKA : <http://akka.reference-syndicale.fr/>

Blog CGT AKKA IS/HIGH TECH : <http://cgtakkais.hautetfort.com>

Nous contacter : cgtakka.france@gmail.com

Adhérer à la CGT AKKA : <https://www.libra.fdn.fr/cgt-akka/>

Le 03/02/2020